



Berchem-Sainte-Agathe, le 15 octobre 2015

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2015

Objet : Conseil communal du 24.09.2015 – Réponse écrite à l'interpellation de Monsieur Vincent LURQUIN, Conseiller communal, relative au placement temporaire de modules accueillant des classes de l'école Unesco de Koekelberg

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Pour mémoire, suite à notre recours, la décision du Gouvernement du 10 septembre 2015 confirmait le permis délivré et permettait à « GO! Onderwijs » de le mettre en œuvre sans aucune des mesures d'accompagnement que le Gouvernement avait préconisé (notamment en terme de mobilité) dans son arrêté du 28 aout 2015.

Concernant la date à laquelle la Commune a été prévenue de l'installation de la KAK sur le territoire, la première réunion des représentants de « GO! Onderwijs » avec les services techniques communaux date du 14 mai 2014.

A cette occasion, il avait été signalé que le terrain de la Rue de Grand-Bigard ne convenait pas en raison de la configuration de la rue, de l'augmentation de la pression de trafic existante et du contexte urbain environnant en général. Les prescriptions urbanistiques de la zone verte avaient également été mises en avant comme étant un obstacle au projet. Pour mémoire, il existe déjà trois écoles sur cette portion de la rue de Grand-Bigard (Herlin, Kasterlinden et 7 Etoiles).

Concernant les contacts pris avec les autres Communes et notamment Koekelberg, « GO! Onderwijs » aurait recherché d'autres sites mais soit les terrains étaient prévus à d'autres fins à court terme, soit les propriétaires étaient financièrement trop exigeants.

A propos du résultat du recours, par son arrêt rendu le 21 septembre 2015, le Conseil d'État suspend le permis d'urbanisme du « GO! Onderwijs van de Vlaamse Gemeenschap » au sujet de l'implantation de classes temporaires en modules préfabriqués rue de Grand-Bigard à Berchem-Sainte-Agathe.

Malgré le résultat du recours, la Commune de Berchem-Sainte-Agathe a poursuivi les discussions avec les représentants de « GO! Onderwijs » et a pris l'initiative de proposer une alternative pour l'installation pendant deux ans de pavillons préfabriqués.

Cette nouvelle piste a été retenue et est actuellement à l'étude. Elle consiste en une autre localisation sur un terrain en friche de l'avenue du Roi Albert. Ce terrain pourrait être mis à disposition pour deux ans.



**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2015

Il est situé sur une voirie plus large qui permettra une meilleure gestion de la mobilité et une meilleure sécurisation des usagers. Des places de parking en voirie pourront être réservées au « kiss and ride » à certaines heures et une ligne de tram avec un quai sécurisé dessert les lieux.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Pour le Secrétaire communal,
Le 1^{er} Conseiller délégué,

Sandra GOEGEBEUR

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE